



**HAL**  
open science

## Des animaux dans les tombes : archéozoologie dans les Grands Causses du Gévaudan au premier âge du Fer

Armelle Gardeisen

► **To cite this version:**

Armelle Gardeisen. Des animaux dans les tombes : archéozoologie dans les Grands Causses du Gévaudan au premier âge du Fer. Documents d'archéologie française, 2001, 84, pp.337-343. hal-01423254

**HAL Id: hal-01423254**

**<https://hal.science/hal-01423254>**

Submitted on 4 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Tombes et pratiques funéraires  
protohistoriques  
des Grands Causses du Gévaudan  
(Aveyron, Gard, Lozère)*

Bernard Dedet  
avec la participation d'Armelle Gardeisen

Ministère de la Culture et de la Communication  
Ministère de la Recherche  
Centre national de la recherche scientifique

## Des animaux dans des tombes : archéozoologie dans les Grands Causses du Gévaudan au premier âge du Fer

Armelle Gardeisen

Sur les quelque 240 tumulus examinés par B. Dedet, 45 au total ont fourni des restes fauniques analysés ou signalés (tabl. I). Parmi ces 45 tumulus, 2 ont été datés du Bronze final et 30 regroupent les données du premier âge du Fer<sup>1</sup>. Un troisième groupe est constitué de 13 sites dont la datation incertaine les placerait soit dans le Bronze final soit dans le premier âge du Fer<sup>2</sup>. Sur les 40 restant, et après sélection des inhumations ou incinérations individuelles au sein de l'ensemble des monuments funéraires inventoriés, 14 tumulus (dont 12 datés du premier âge du Fer) ont permis de mettre en relation leur contenu du point de vue des assemblages osseux humains et de leur interprétation anthropologique, des assemblages fauniques et du mobilier métallique ou céramique répertorié au sein de chacune des tombes<sup>3</sup>.

Ceci montre à quel point le potentiel d'informations se réduit lorsque l'on cherche à croiser plusieurs types de données. Ce fait est sans doute accentué par les différentes méthodes qui ont présidé à l'observation et à la récolte des faits archéologiques tout au long de l'histoire des recherches de terrain consacrées aux tumulus et aux pratiques funéraires protohistoriques.

Les avancées notables des techniques concernent les méthodes d'observations de terrain et de relevés de fouille ainsi que le développement des disciplines biologiques et naturalistes que sont l'anthropologie physique et l'archéozoologie. Ces derniers acquis permettent désormais de mieux définir et d'identifier à la fois le défunt, mais aussi une partie des offrandes ou des dépôts d'origine animale placés avec celui-ci. Bien sûr, les résultats potentiels restent très dépendants de l'état de conservation des restes osseux et dentaires, du ou des différents traitements subis, de même que des événements post-dépositionnels qui ont modifié ces éléments (géochimie, dépôts secondaires, pillage, etc.). Un certain nombre de questions mériteront donc d'être posées quant à la nature des assemblages avant d'en proposer des interprétations. Il s'agit principalement de reconnaître l'agent accumulateur des ossements (action humaine, action animale ou présence naturelle d'un animal dans du sédiment) et de quelques clefs de reconnaissance des lots osseux en terme de geste originel, ce qui revient à définir le caractère intentionnel de la présence des os :

dépôt symbolique, offrande alimentaire, peau de bête, animal de compagnie, restes osseux d'un éventuel repas funéraire. L'archéozoologie en milieu funéraire permet ainsi d'appréhender les rituels d'offrandes animales sous un jour nouveau. En retour, cette approche confère à la discipline une dimension culturelle et culturelle tout en complétant les sources archéologiques et textuelles à notre disposition.

Les tumulus ayant fait l'objet d'une analyse archéozoologique récente<sup>4</sup> sont localisés sur les quatre grands causses localisés au nord du plateau du Larzac et à l'ouest des monts Aigoual et Lozère : cause Noire, cause Méjan, cause de Sauveterre et plateau des Bondons (fig. 250). Ils se répartissent de façon homogène sur l'ensemble de la zone étudiée avec toutefois une prépondérance nette des gisements sur le Méjan et le Sauveterre.

### 1 Le matériel faunique

Dans l'ensemble, le matériel faunique est assez mal conservé et très fragmenté : les observations de marques de dents de rongeurs et d'altérations liées à l'action des racines, de même que les phénomènes physico-chimiques (température, ruissellement, acidité du sol) ont souvent entravé la bonne lecture des surfaces osseuses. Cependant, force est de constater que les marques d'interventions humaines<sup>5</sup> ne sont qu'au nombre de deux : Combe Sévène 4 (corps vertébral d'ovine ou caprine tranché transversalement) et Combe Sévène 10 (scaphoïde d'équidé strié transversalement à la base de sa face caudale). Dès lors, seule la mise en évidence d'assemblages anatomiques permet de déterminer l'origine anthropique du dépôt : on en a un exemple assez net avec l'hypothèse des peaux de chien ostéologiquement suggérée par la présence du crâne et des extrémités des pattes (Combe Sévène 10, Les Aires 2, Dévois de Villeneuve 2).

Les lots importants et diversifiés du point de vue qualitatif offrent un éventail de cas de figure au sein desquels nous « traquons » le dépôt d'offrande funéraire.

Tout dépôt n'est pas spécifiquement funéraire : en témoignent la dispersion des ossements et le caractère éparpillé des assemblages auxquels s'opposent les dépôts dits spécifiques (Fabre, Gardeisen 1999) constitués par des peaux, des crânes (équidé de Combe Sévène 10), des portions anatomiques en connexion (pattes, bas de pattes, etc.) ou encore les restes d'animaux nouveau-nés. Parfois, les conditions d'enfouissement et la conservation différentielle laissent planer un doute : c'est le cas des restes de chien du tumulus de la Plaine de Villeneuve (cf. *supra* § 3.2).

Certains animaux, surtout les animaux fouisseurs, peuvent être considérés comme intrusifs tant qu'ils ne présentent pas de marques nettes d'intervention anthropique sur leur surface. Cela concerne la microfaune<sup>6</sup>, les lagomorphes<sup>7</sup> ou parfois certains mustélidés<sup>8</sup>, et peut-être aussi les oiseaux<sup>9</sup>. En effet, ces derniers sont fréquemment représentés par un humérus isolé, ce que ne justifierait pas le processus de conservation différentielle théorique d'un squelette d'oiseau ou même d'une portion d'aile : il y a donc, dans les cas où un phénomène répétitif est observé, soupçon d'action humaine.

À la question délicate de l'interprétation des restes fauniques en milieu funéraire, on tentera de répondre en envisageant le problème du ramassage des artefacts (fouille exhaustive ou non, tamisage), de la conservation différentielle ainsi que des observations taphonomiques.

#### 1.1 Quelques remarques d'ordre taphonomique

Un certain nombre d'interrogations quant à la validité des échantillons osseux peuvent être posées à la lecture des observations de fouille : l'état de conservation, la présence d'animaux intrusifs, la reconnaissance de terriers à la fouille, les perturbations post-dépositionnelles (dépôts secondaires), les faits liés au rituel (le bris des os et des objets, la crémation), les phénomènes climatiques (gélifraction) ou la réutilisation éventuelle de terre de remblais lors de la réalisation des monuments funéraires. Dans un second temps, j'ai tenté d'établir des catégories-types de lots fauniques en fonction de leur nature (cf. *infra* § 1.2).

Causse	Nom	N° site	Datation	Os hum. brûlé	Os hum. non brûlé	Cervidé	Sanglier	Lièvre	Lapin	Équidé	Ovin-caprin	Bœuf	Porc	Chien	Oiseau
Sauveterre	Le Crés I	8	BF ou Fer I	X		Dépôt ? (1)									
Méjan	Le Crés IV	10	BF III ou Fer I	X	Âgé rob.									Dépôt (1)	
Sauveterre	Roumagnac I	12	fin VIII <sup>e</sup> -déb. VII <sup>e</sup>		A								Offr. (2) Conso ? (12)		
Sauveterre	Roumagnac 9	16	tr. BF IIIb/Fer I		?										
Méjan	Villeplaine I	18	tr. BF IIIb/Fer I	X	X										
Méjan	Villeplaine II	19	BF III ou Fer I	X	X										
Méjan	Vayssas 1	20	750/700		3 F, 2 H										
Sauveterre	Sauveterre IV	22	BF IIIa		X		??	??		Dépôt (33)		Dépôt ? (2)		Dépôt ? (3)	
Sauveterre	L'Aumède Haute	27	650/550		A rob										
Sauveterre	Les Fons I	36	fin VII <sup>e</sup> -déb. VI <sup>e</sup>		X		?? sus ??	??							
Méjan	Pomeyrol	71	fin VI <sup>e</sup>		A rob. Tj										
Sauveterre	Le Freyssinel XIV	79	VI <sup>e</sup>		X		??	Dépôt (1)							Dépôt (1)
Sauveterre	Le Freyssinel XXXI	82	750/500		1 J	Dépôt ?	Conso ?					Dépôt (2)			
Sauveterre	Le Freyssinel I	87	BF II ou BF IIIa	X			Conso ?					??			
Sauveterre	Le Freyssinel XV	89	750/500				?? Crâne ??								
Sauveterre	Champerboux 2	105	BF ou Fer I ?		2 A, 1 J										
Sauveterre	Combe Sévène 1	111	750/600		??										
Sauveterre	Combe Sévène 2	112	tr. BF IIIb/Fer I		H										Dépôts (2)
Sauveterre	Combe Sévène 4	114	750/600	X	X									Dépôt (1)	Dépôt (1)
Sauveterre	Combe Sévène 10	115	750/600		1 A, 1 J			Conso ? Intrus ? (3)	Intrus (8)	Déchets (22)	Conso (9) Conso ? (11)	Dépôt (1)	Dépôt (1) Dépôt (1)	Dépôt (1) Dépôt (1)	Dépôts (2) Dépôt (1) Dépôts (2) Conso (7)
Bondons	Cham des Bondons 1	152	750/600		X										
Bondons	Les Aires 1	157	BF ou Fer I										Conso ? Offr ? (8)		
Bondons	Les Aires 2	158	Fer I-Fer II					Dépôt ? (1)		Conso (20)	Mixte (11)		Dépôt (2)	Dépôt (1)	
Méjan	Moulin du Pradal	161	750/500		X			Offrande ? (4)		Dépôt (1)	Mixte (3)	Conso (4)		Mixte dépôt ? (7)	
Méjan	Valbelle C3	163	750/500		X										
Méjan	Dévois Villeneuve 2	166	BF ou Fer I	X				Dépôt (1)				Dépôt (1)			
Méjan	Plaine de Villeneuve	168	750/600		X				Dépôt (1)						
Méjan	Champ Rond	184	550/450	X								Dépôt (1)		Déchets (38)	
Méjan	Serre del Moussu	185	550/450 ?	X											
Méjan	Chambion A2	192	650/600		X										
Méjan	Chambion A4	194	650/600	X						Dépôt (1)					Dépôt (1)
Méjan	Chambion A6	195	650/600		X										
Méjan	Chambion A7	196	650/600	X											
Méjan	Chambion A8	197	750/500		X										
Méjan	Gargo 1	206	750/600		X										
Méjan	Gargo 2	207	650/600		X										
Méjan	Dévois Villeneuve 1	209	Fer I	X											
Méjan	Racoules 1	211	BF ou Fer I	X											
Méjan	Salgas	214	750/600 ?		X										
Méjan	La Fajole C1	215	750/500		X					Conso (7)					
Causse Noir	Serre de Cabrié 1	218	750/500		X					Dépôt (1)					Dépôt (1)
Causse Noir	Serre de Cabrié 3	220	750/500		1 A, 2 J										
Causse Noir	Serre de Cabrié 5	222	750/700		X		Conso ?								
					1A		Conso ?								

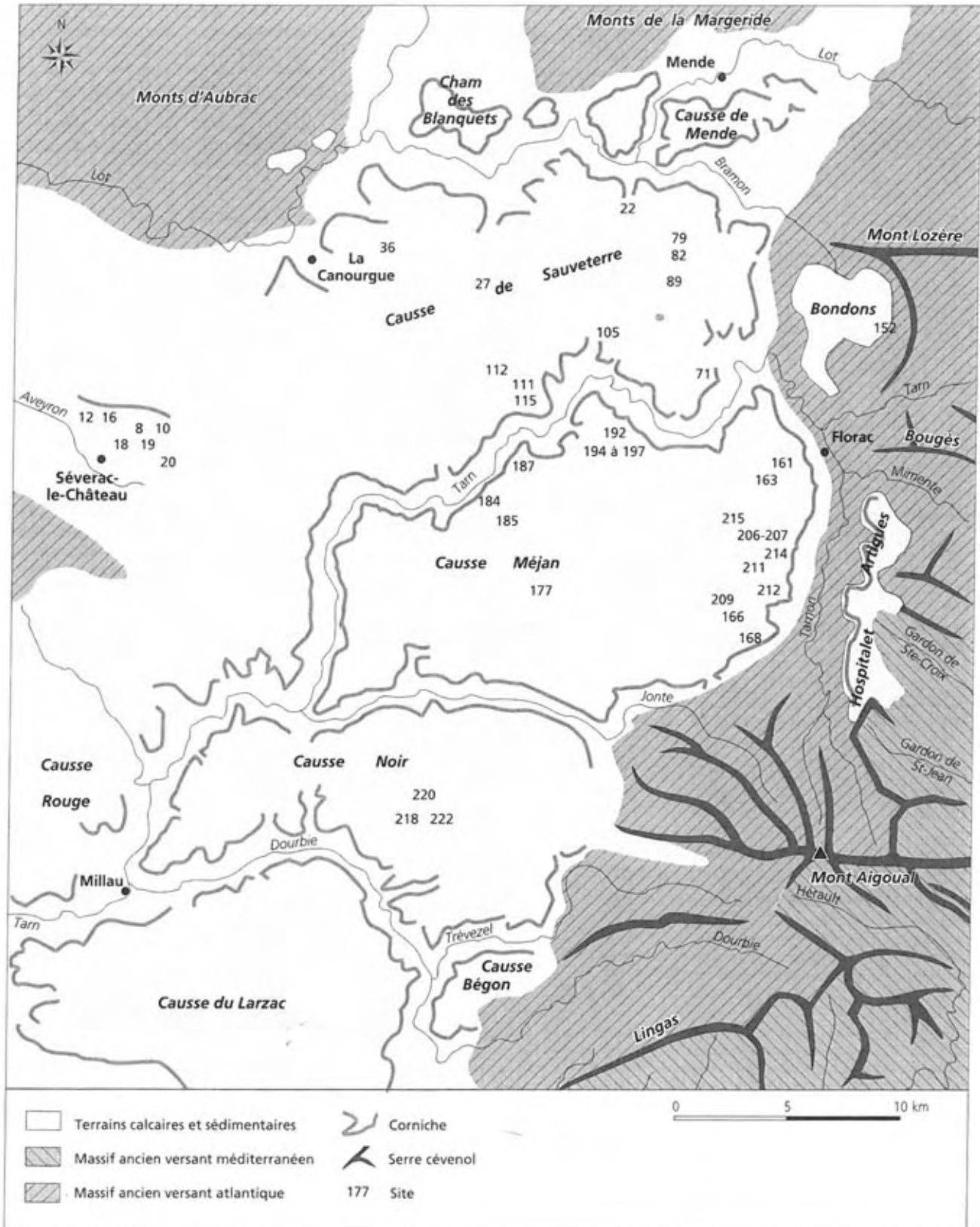


FIG. 250

Répartition géographique des tumulus ayant livré de la faune.

TABL. L (page de gauche)

Répartition des différents types de dépôts animaux par tumulus.



Le mobilier osseux, humain ou animal, est souvent disséminé dans l'amoncellement de blocs et de terre mêlés qui recouvre ou forme en partie le tertre. Les objets, qui peuvent même se retrouver sur toute l'épaisseur et l'étendue du tertre ne seront pas systématiquement prélevés, la fouille se réduisant en général à un ou parfois plusieurs sondages (centraux ou non) : ainsi, le dégagement est incomplet. De plus, les limites du tumulus ne sont pas toujours identifiées. Rien ne dit alors que l'échantillon prélevé est significatif de l'ensemble du dépôt. La dispersion des mobiliers s'observe pour tous les types, même en l'absence d'ossements : c'est le cas par exemple à Roumagnac 2 (site n° 13) où le matériel (tessons, torchis, fer, faune, etc.) est dispersé dans la masse du tertre. Ce fait pose alors le problème de l'attribution de ces éléments au « complexe » funéraire. Il est donc souhaitable que leur assemblage soit bien différencié méthodologiquement de celui de ceux qui sont plus directement associés au défunt, soit dans les environs immédiats du squelette, soit dans des vases, soit dans des aménagements spéciaux (coffre, logette). Néanmoins, et c'est là que les observations de terrain sont particulièrement importantes, ces dispersions d'objets peuvent aussi être volontaires et directement liées au rituel de la mort et de l'enfouissement (cas constaté aux Fons I). Dans d'autres cas où les observations de terrain sont tout aussi pertinentes, il a été établi que les perturbations et la dispersion des artefacts étaient dues à des animaux intrusifs ou fouisseurs (Serre de Cabrié 1).

Ces interrogations sont également étroitement associées au fait que, pour recouvrir d'un tertre une surface relativement étendue et qui plus est sur une certaine hauteur, cela nécessite de remblayer avec une terre dont on ne connaît pas l'origine mais qui peut accessoirement contenir des os isolés ou des éléments de faune qui sont sans lien avec le rituel. Ces objets, sous l'action du ruissellement ou simplement du poids des sédiments accumulés, peuvent aussi glisser entre les blocs de calcaire ou être entraînés par d'autres agents taphonomiques et finir par se déposer de façon totalement incontrôlée dans l'espace funéraire. Tous les phénomènes taphonomiques décrits ici sous un jour plutôt « catastrophique » sont en partie identifiables à la fouille et parfois en surface osseuse (rizalisation, dissolution, dents de rongeur ou de petit carnivore).

L'analyse archéozoologique funéraire ne peut se concevoir comme celle d'une fouille d'habitat car les préoccupations ne sont pas les mêmes, ni les contraintes et encore moins les conditions taphonomiques. Il ne s'agit plus dans le contexte funéraire de subsistance mais de rites et de croyances qui ne répondent plus aux mêmes critères de choix, bien que l'environnement animal soit identique.

Pour ce qui est de la conservation différentielle, outre le biais naturel induit par la structure plus ou moins dense de certains éléments ou d'extrémités articulaires, il faut également considérer les réutilisations successives des sépultures<sup>10</sup> ou

encore le transport différentiel lié au prélèvement des portions brûlées sur le bûcher.

La conservation du dépôt faunique initial est donc tributaire de sa nature d'une part, des éventuelles perturbations post-dépositionnelles subies et enfin des techniques de ramassage allant de la fouille partielle à la méthode de prélèvement poussée jusqu'au tamisage des sédiments. Il est en effet surprenant de constater, dans un contexte favorable à la conservation osseuse des restes humains, que le matériel faunique est altéré, dispersé, fragmenté, et donc manifestement incomplet. On déduira de cette remarque que l'on ne traite pas un humain comme on traite un animal, même si l'importance de ce dernier dans le rituel de la mort n'est plus à démontrer.

## 1.2 Quelques éléments de typologie des dépôts animaux

Tenter de classer en catégories, par nature « figées », des modèles d'assemblages fauniques, relève de la gageure tant ces modèles sont diversifiés et soumis à des éléments difficilement contrôlables. Néanmoins, cet exercice s'avère indispensable si l'on veut mettre en correspondance ces faits avec les autres témoins de la pratique funéraire. Il ressort de ces tentatives que l'ensemble des observations est requis (os, dépôt complet ou fragmenté, traces de découpe bouchère, action du feu, etc.).

Six catégories ont été définies : le dépôt spécifique, le dépôt (ou vestige) unique, les restes de consommation, les déchets de découpe imputables à un traitement autre qu'alimentaire de l'animal comme l'écorchement, l'offrande alimentaire, le dépôt mixte<sup>11</sup>. Le but avoué est avant tout de décrire le lot faunique et en seconde analyse de proposer une interprétation préliminaire<sup>12</sup>.

Ces catégories peuvent être observées isolément ou groupées au sein d'une tombe. Lorsque tous les éléments de caractérisation ne sont pas réunis, on adjoindra un point d'interrogation (?) afin d'avertir le lecteur de la réserve émise (tabl. XLVIII). L'évaluation de l'âge de l'animal peut dans certains cas être discriminant, en particulier lors de dépôts de très jeunes animaux ou de nouveau-nés.

### 1.2.1 Dépôt spécifique

Le dépôt spécifique se présente comme un ensemble de vestiges osseux ou de portions squelettiques déposés en connexion anatomique primaire de façon intentionnelle au sein d'un dispositif archéologique reconnu. Il est donc le résultat d'une démarche volontaire plus ou moins complexe et d'un processus souvent reproduit qui se distingue des assemblages osseux ordinaires par des conditions de conservation originales<sup>13</sup> liées à son traitement et à son mode d'enfouissement. Rare dans les contextes funéraires

de l'âge du Bronze ou du premier âge du Fer, il est fréquent au cours du second âge du Fer et de la période romaine dans le sud de la France (Fabre, Gardeisen 1999; Gardeisen 1994; 1995b; 1998).

Il n'y a pas d'exemple de dépôt spécifique d'origine animale dans les tumulus des Grands Causses examinés ici.

### 1.2.2 Dépôt (ou vestige) unique<sup>14</sup>

Un os ou une dent isolée, seul témoin de la présence de l'espèce animale correspondante, constitue un dépôt unique. Il peut s'agir d'un fragment ou bien de plusieurs éléments correspondant à un dépôt initial complet (comme par exemple diverses parties d'un crâne ou d'une articulation complexe). Souvent, le dépôt isolé concerne des crânes, des os carpiens ou tarsiens, des phalanges. Parfois, il s'agit d'un ou deux fragments d'osquilles indéterminées mais qui témoignent de la présence initiale d'au moins un élément squelettique (cf. Débès de Caussignac, site n° 187, et Drigas 2, site n° 177). Des os longs sont également observés. La présence en soi d'un os isolé n'induit évidemment pas le caractère intentionnel de son dépôt mais peut, à l'aide des observations archéologiques, taphonomiques et des connaissances déjà acquises de certains rites, orienter l'interprétation dans le sens d'un geste funéraire.

#### Exemples

- Les 33 dents de cheval de la sépulture n° 1 inférieure du tumulus du Freyssinél IV (Morel 1935; 1968).
- Les mentions d'humérus d'oiseaux isolés dans les tombes, toutes considérées comme des dépôts uniques : Villeplaine 1, Combe Sévène 1 et 4, Chambion A2.

### 1.2.3 Restes de consommation

Un assemblage épars, constitué de divers éléments squelettiques fragmentés parfois porteurs de stigmates de découpe bouchère et dont la position anatomique correspond à des zones riches en masses musculaires, ou tout au moins à des portions régulièrement observées dans les contextes d'habitat, sera assimilé à des restes de consommation. Par extrapolation, ils évoqueront les reliefs du repas funéraire pratiqué par les vivants au cours des manifestations organisées autour du défunt et de son enterrement.

#### Exemples

- Les restes de jeune ovin ou caprin du tumulus des Jas de Racoules 1 (mélange de restes d'humérus, métacarpe, coxal, dents isolées, côtes).
- Les restes d'un ovin ou caprin subadulte aux Aires 1 (plateau des Bondons).
- Les restes de bœuf aux Aires 2 (présence d'une dent et de fragments de métacarpe, d'humérus, de tibia).
- En l'absence de marques de boucherie nettes, il peut y avoir d'hésitation entre restes de consommation et offrande alimentaire : c'est le cas de l'assemblage de porc nouveau-né du tumulus de la Cham des Bondons 1. On ne dispose pas de

réelles preuves de la consommation d'animaux très jeunes ou nouveau-nés; c'est pourquoi l'interprétation d'un assemblage qui aurait théoriquement valeur de restes de consommation passe, en contexte funéraire, et dans le cas d'un très jeune individu, au niveau de l'offrande alimentaire en rapport avec un rite de sacrifice animal lié à la mort d'un humain.

### 1.2.4 Déchets de découpe<sup>15</sup>

Les déchets de découpe bouchère ou de débitage primaire comportent des portions anatomiques, identifiables sous forme de connexions complètes ou non, qui sont en relation directe avec un traitement spécifique de la carcasse animale. En général, ce traitement correspond à l'action d'écorchement qui consiste en l'enlèvement de la peau : il se traduit en terme d'assemblage archéozoologique par des éléments crâniens, des portions de bas de pattes et des vertèbres caudales (restes de tapis de peau ou déchets de traitement des cuirs) sur lesquels on observe parfois des stries fines, courtes et transverses au niveau des articulations carpiennes, tarsiennes ou des phalanges. Les dimensions réduites des os impliqués par ces articulations justifient en partie la perte quasi constante de certains éléments comme les phalanges distales ou les sésamoïdes, en particulier pour les espèces de petite taille comme les petits carnivores (canidés, mustélidés) ou les lagomorphes.

#### Exemples

- Assemblage du chien du Dévois de Villeeneuve 2 composé de restes crâniens, de vertèbres caudales et de bas de pattes antérieures et postérieures : la peau a ainsi été prélevée avec les extrémités des membres, la tête et la queue.
- Cas de figure similaire pour un chien à Combe Sévène 10, bien que ce dernier assemblage comporte également deux fragments d'os longs.
- Toujours à Combe Sévène 10, on note la présence d'un lot appartenant à un équidé de petite taille représenté par des éléments crâniens, carpiens (dont un scaphoïde strié), métacarpiens, ainsi que par quelques phalanges et sésamoïdes. La possibilité de déchets de dépouillage peut alors être évoquée, au même titre que celle de déchet de débitage primaire de carcasse, même si les extrémités des quatre membres ne sont pas toutes représentées (cf. *supra* inventaire des pièces osseuses § 7.1.8)

### 1.2.5 Offrande alimentaire

L'offrande alimentaire est une portion de carcasse animale ou bien, selon les cas, un animal entier ou subentier, selon sa taille : très jeune mouton ou porc, volaille, poisson. D'un point de vue ostéologique, elle est composée d'un assemblage osseux en connexion anatomique plus ou moins strict : il peut s'agir d'une patte (épaule, gigot, bas de patte), d'un tronçon de rachis ou d'un rachis complet (cas des poissons). Le terme d'offrande alimentaire suggère que l'élément déposé n'a été ni consommé ni décharné : il portait ses masses musculaires et accompa-

gnait le défunt au titre des denrées consommables (comme les liquides) déposées dans la tombe. En ce sens, l'offrande alimentaire s'oppose au reste alimentaire qui représente un déchet de repas.

#### Exemples

- Les éléments de pattes de porc et de rachis d'ovin-caprin à Roumagnac 1.
- Les restes de porcs nouveau-nés à Roumagnac 1 et à la Cham des Bondons 1.

### 1.2.6 Dépôt mixte

Le dépôt mixte est un assemblage qui regroupe à lui seul au moins deux des cas de figures décrits ci-dessus. Ce fait peut être lié à la présence de plusieurs individus d'une même espèce ou à l'utilisation différenciée de diverses portions d'un même squelette.

#### Exemples

- Les restes de porcs foetus/nouveau-né et jeune adulte au Dévois de Villeplaine 2 : l'ensemble est sans doute incomplet et son caractère fragmentaire ne permet pas de trancher. On hésite alors entre plusieurs possibilités : les restes de repas (os long et bas de pattes), le dépôt symbolique d'un ossement isolé de foetus (fémur), les déchets de débitage primaire de carcasse (restes de la tête et des extrémités des membres), ces différents types pouvant être combinés.

## 1.3 Réflexions sur la notion de dépôt funéraire

La difficulté est d'évaluer, lorsque certains ossements manquent, ce que pouvait représenter le dépôt initial. L'attribution à l'un ou l'autre des modes de dépôt reste indicative, c'est la raison pour laquelle il faut au maximum que cette attribution soit basée sur des observations taphonomiques fiables.

La relation défunt-animal ne peut être établie de façon pertinente que dans les tombes à un seul défunt<sup>16</sup>. En effet, dans le cas d'enterrements multiples, comment savoir à qui le dépôt a été offert ?

Les dépôts uniques peuvent-ils être considérés comme des offrandes symboliques (réduites à un seul os pour ne pas encombrer, ou par souci d'économie) ou de reliefs de consommation ? Ou encore seraient-ils intrusifs, apportés dans la tombe avec les différents sédiments utilisés ou par des animaux (dont ils ne portent néanmoins pas de traces de dents) ? La seule réponse archéologique réside dans le caractère répétitif de ces dépôts ou bien dans la mise en évidence de traces d'exploitation d'origine anthropique.

La présence d'un animal n'implique pas systématiquement son sacrifice à l'occasion du décès de la personne enterrée. La carcasse d'un animal peut avoir en effet plusieurs destinations :  
– consommation courante, quotidienne ;  
– consommation à l'occasion de funérailles (on peut noter que les espèces rencon-

trées dans les tombes sont les mêmes que celles qui sont consommées habituellement et dont on retrouve les os dans les remblais ou les sols d'habitats) ;

– enfin, il peut y avoir eu prélèvement d'un élément sans qu'il y ait eu à priori une connotation funéraire à l'abattage et la préparation de l'animal... Cela pourrait expliquer que les animaux de grande taille ne soient représentés que par quelques os, voire un seul os ou une seule dent (dépôt unique) ; cela sous-entend que la partie restante de l'animal a une autre destination que celle dédiée au rituel de l'enterrement.

Il n'y a pas ou peu de marques de découpe (stries, tranchés, impacts) :

- les portions étaient-elles bouillies ?
- les carcasses entières ou sub-entières se sont-elles décomposées sur place, en particulier dans le cas des espèces de petite taille ou des très jeunes individus ?
- les os retrouvés seraient-ils, dans certains cas, issus d'une dégradation des chairs et des tendons qui s'est effectuée ailleurs, par exemple dans un dépotoir où l'on jette des déchets osseux et au sein duquel on prélève les dents, des carpiens ou tarsiens, des phalanges... ?

Se pourrait-il que les restes animaux soient traités en plusieurs étapes et fassent également l'objet de dépôts secondaires ? Il y aurait intervention/nettoyage/rangement des tombes par les vivants, ce qui entraînerait une modification intentionnelle et non plus accidentelle dans la nature et la composition initiale des restes fauniques.

C'est à ce type de questions que l'on est confronté en abordant le thème de l'offrande animale en contexte funéraire. Seule la convergence de diverses observations (archéologiques, historiques, ostéologiques, taphonomiques, contextuelles) peut aider à y répondre.

## 2 Distribution des dépôts

Le dépôt unique est de loin le plus représenté, quelle que soit l'espèce animale considérée. Sur un total de 90 dépôts fauniques attestés, 57 ont été identifiés comme dépôts uniques, composés d'un à quatre restes osseux ou dentaires, mais dont la grande majorité n'est formée que d'un élément isolé (n = 41). Toutes les espèces sont présentes dans cette distribution (tabl. XLVIII).

Les restes de consommation sont au nombre de 20 et se retrouvent essentiellement sous forme d'ossements d'ovins-caprins. Bien que certaines attributions soient sujettes à caution, on peut remarquer que ni les équidés ni les chiens ne font l'objet, à priori, d'une consommation. Le cas des lagomorphes est plus délicat car s'ils ont pu être régulièrement mangés, leurs restes dans les tombes oscillent entre l'intrusion, le dépôt, ou encore

l'offrande, en particulier dans le cas des lièvres<sup>17</sup>. Pour ce qui est des porcs, le doute persiste entre consommation et offrande alimentaire du fait de l'absence de marqueurs nets de discrimination. Les cas d'offrandes alimentaires sont rares et souvent déterminés avec grande réserve : ils sont au nombre de six, dont trois reconnus sur des assemblages de porc. Ces derniers sont constitués par les restes de porcelets nouveau-nés ou très jeunes qui auraient alors fait l'objet d'une offrande sous forme de carcasse plus ou moins complète. En fait, ce type de dépôt semble peu important mais est promis, au cours du second âge du Fer, à une utilisation plus systématique dans les tombes à incinération.

Les déchets de découpe (n = 5) se retrouvent exclusivement chez le chien (n = 4) et dans une moindre mesure, car de façon incertaine, chez les équidés (dans ce dernier cas en effet, le dépôt différencié du crâne par rapport à celui de l'extrémité de patte n'est pas totalement exclu<sup>18</sup>). On voit apparaître ici un traitement et une utilisation particulière aux chiens et équidés dont on sait par ailleurs qu'ils ont toujours eu une place à part, même s'il leur arrivait également d'être mangés ou découpés dans les contextes d'habitat. Le déchet de découpe est le type de dépôt qui fournit le plus de restes : 22 dans le cas de l'équidé (Combe Sévène 10) et 34 à 42 chez le chien (Chamblon A6 et Combe Sévène 10). Cela est sans doute dû à la protection que la peau pouvait offrir aux os et aux tendons encore en connexion primaire. Dans ces tombes néanmoins, ils apparaissent préférentiellement sous forme de peaux ou éventuellement de dépôts symboliques d'accompagnement de leur maître dans la mort.

La répartition des modes de dépôt est homogène d'une cause à l'autre, ce qui dénote une certaine uniformité de rite au niveau régional.

## 2.1 Les animaux choisis

Quels que soient le lieu ou la datation, les animaux sélectionnés pour le rituel funéraire sont majoritairement des animaux domestiques. Les ovins et caprins y ont une place prépondérante, sans toutefois que l'on puisse établir une différence entre mouton et chèvre. Vient ensuite les chiens et les porcs qui sont à la base, avec les petits ruminants, de l'essentiel des pratiques funéraires liées à l'animal : le dépôt ou vestige unique (ovins-caprins et bovins), l'offrande alimentaire (porcins surtout) et les déchets de découpe (chien). Les équidés ont un rôle réduit mais significatif de l'importance de l'animal que l'on ne sacrifiait sans doute pas aussi facilement qu'un mouton ou un cochon. Cela suggère que les chiens et chevaux pouvaient être sacrifiés à l'occasion d'un décès, ce qui est moins évident pour les petits ruminants par exemple, qui sont eux abattus plus régulièrement pour la consommation courante.

Les oiseaux parmi lesquels on a identifié la caille, la perdrix et un corvidé (choucas ou pie ?) sont présents sous forme de

dépôts uniques dont la particularité réside dans le choix des organes osseux appartenant presque systématiquement à l'aile, et au sein desquels l'humérus semble avoir eu une place à part.

Les autres animaux sauvages tels que les cerfs, les sangliers, les lièvres, les lapins sont beaucoup moins fréquents. De plus, les attestations de leur présence proviennent des fouilles anciennes dont le matériel osseux n'a pu être révisé lors de ce travail. Enfin, les mentions de « sus », ou de « gibiers » (sans autres précisions dans la littérature) justifient que leur signalement est aujourd'hui considéré avec réserve, ce qui a été matérialisé dans le tableau L par des points d'interrogation.

Globalement, le choix des animaux paraît assez opportuniste dans la mesure où les espèces le plus souvent rencontrées sont également les plus nombreuses et les plus faciles à obtenir dans l'environnement immédiat des hommes. De plus, ces animaux sont domestiques, donc en partie contrôlés, ce qui permet à l'homme, s'il y a lieu, d'effectuer un sacrifice exceptionnel dans le cheptel sans mettre la survie de ce dernier (et par conséquent celle de la communauté des vivants) en danger.

## 2.2 Rapport aux autres mobiliers

La mise en relation des données anthropologiques à notre disposition et de certains mobiliers métalliques ou céramiques a été tentée sur quelques inhumations ou incinérations individuelles. Le but étant de corréler le choix de l'offrande animale au défunt lui-même, les tombes multiples ont été exclues.

Il n'apparaît aucun choix différencié, de même qu'il ne semble apparemment pas y avoir de lien entre le nombre de défunts et le nombre de dépôts d'origine animale. Ainsi, les tombes féminines ne présentent-elles aucun marqueur d'individualisation des tombes masculines (lorsque le dimorphisme sexuel n'est pas attesté ostéologiquement, ce sont les associations de mobiliers qui ont donné les indications).

Parallèlement, il n'y a pas de lien entre l'âge du défunt et celui de l'animal sacrifié : les nouveau-nés sont répertoriés dans les tombes d'adultes, de même que les jeunes animaux se partagent entre enfants, adolescents, ou adultes.

Il est donc impossible, en l'état actuel de la documentation, d'établir quelque corrélation que ce soit entre la nature du dépôt et celle du défunt. Les choix ne semblent pas répondre à des règles strictes et systématiques, même si certains procédés, inhabituels des modes de consommation observés dans l'habitat, sont reproduits : la consommation, ou du moins le recours au lièvre et au lapin, la présence des nouveau-nés et le choix de l'aile chez les oiseaux. Tous ces éléments appartiennent en effet à la catégorie des « déficitaires » dans l'habitat, ce que l'on

justifie souvent par la conservation ou le traitement différentiel, ou encore plus simplement par l'absence d'intérêt alimentaire.

## 2.3 Comparaisons

Les données fauniques répertoriées dans les Grands Causses du Gévaudan rejoignent celles déjà en partie observées dans les Garrigues languedociennes, en apportant toutefois quelques précisions et nouveautés dans les processus de dépôts.

Dans les Garrigues, ceux-ci sont dominés par les ovins et caprins et par le type du dépôt unique : 33 cas sur 51 tumulus (Dedet 1992a : dossier documentaire). Le spectre faunique exploité est cependant moins large car il se réduit aux principales espèces domestiques, à l'exclusion des chiens et des équidés. Les oiseaux sont également absents, de même que les lagomorphes. Seuls les cervidés, cerfs et chevreuils, sont rencontrés, dans quatre tumulus seulement. Ces choix semblent indiquer un lien encore plus étroit avec des pratiques pastorales dominantes dans les activités vivrières de ces populations. Par ailleurs, les dépôts animaliers multiples y sont plus rares que sur les Causses du Gévaudan : ils concernent tout au plus trois espèces (trois cas) et plus souvent deux espèces (petit ruminant et porc), à raison de 6 tumulus sur 51 tombes individuelles ou doubles ayant fourni de la faune. Dans ces cas non plus, il n'a pu être établi de lien entre défunt (son sexe, son âge) et dépôts animaux. Enfin, il n'y a pas de rapport apparent avec le traitement du corps du défunt : inhumation ou crémation.

Les nécropoles de plaine (Agde, Mailhac) livrent quant à elles un mobilier faunique associé à des offrandes alimentaires qui se présentent comme le reflet plutôt fidèle des restes de consommation observés dans l'habitat (Geddes *in* Taffanel, Janin 1998; Colureau 1989). À Mailhac se dégage une répartition de dépôts carnés appartenant à des animaux de grande taille (boeuf, cheval, cerf) localisés dans les tombes masculines alors que les tombes féminines avaient plutôt bénéficié d'offrandes venant d'animaux de petite taille tels que les petits ruminants (Taffanel *et al.* 1998 : 363). La nécropole du Peyrou fournit 69 % des restes de petits ruminants sous forme de portions de gigot, ou tout au moins de membre antérieur ou bien des dépôts uniques tels que des fragments de crânes ou de base de pattes. À Mailhac, ce sont les dépôts uniques d'humérus d'ovins ou de caprins qui attirent l'attention, au même titre que les humérus d'oiseaux des Causses de Gévaudan, mais dans d'autres proportions : 50 tombes du Moulin en fournissent, sur un total de 89.

La valeur symbolique de l'offrande d'un seul os et de l'humérus ne fait aucun doute. Cela n'exclut évidemment pas la présence de connexions et le caractère répétitif de la présence d'os isolés ne saurait se justifier par la seule conservation différentielle.



## 2.4 Conclusions

Les dépôts osseux d'origine animale se caractérisent par la dominance de dépôts ou vestiges dits uniques au sein desquels les espèces domestiques sont représentées de façon majoritaire : en premier lieu, les ovins-caprins parmi lesquels le mouton et la chèvre ont été reconnus, puis les bovins et les porcins. Il semble que ces derniers ont davantage fait l'objet de dépôt d'offrandes alimentaires sous forme de portions anatomiques et surtout d'individus nouveau-nés ou très jeunes déposés entiers.

Les chiens et équidés également présents s'individualisent par des choix spécifiques reconnus comme étant des déchets de découpe : ils seraient alors le reflet de dépôts de peaux. Cela n'exclut toutefois pas la présence de dépôts uniques observés dans les assemblages de chiens et de chevaux (*sensu lato*). Les dépôts d'oiseaux présentent quant à eux la particularité des dépôts uniques souvent constitués soit d'un humérus soit d'un ou plusieurs éléments appartenant à l'aile. Bien que l'on ne comprenne pas réellement la signification de ces choix, leur caractère répétitif incite à y voir un sens symbolique peut-être lié au voyage et à l'envol des âmes vers l'au-delà...

La place des animaux sauvages tels que les cervidés, les lagomorphes ou les sangliers est beaucoup plus difficile à cerner, dans la mesure où les cas sont soit rares soit douteux, en particulier lorsqu'il s'agit de fouilles anciennes. C'est la reconnaissance de la nature même du dépôt qui pose problème, en particulier pour les lagomorphes. Cela ne doit pas faire sous-estimer l'importance potentielle des lièvres dans les critères de choix, même s'il est encore trop tôt pour en tirer de réelles conclusions.

Replacés dans leur contexte régional et chronologique, les dépôts animaux des tumulus des Grands Causses du Gévaudan se caractérisent par la richesse relative des offrandes, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. L'expérience montre que c'est dans une analyse fine des processus de mise en place de ces dépôts que l'avenir nous permettra d'appréhender de façon plus certaine les pratiques funéraires du premier âge du Fer dans leur rapport aux animaux domestiques et sauvages. Pour l'heure, les échantillons sont encore insuffisants pour voir apparaître de réels critères de choix en relation avec le défunt, le traitement de son corps après la mort, ainsi qu'avec l'ensemble du mobilier qui l'accompagne.

## Notes

- 1 – Ce groupe comporte des tumulus datés de la transition du Bronze final et du premier âge du Fer parmi lesquels des monuments datés des années 750/700, 750/600, 650/600, 600/500, 750/500, 550/450. Toutefois, trois d'entre eux ont été écartés de l'étude pour cause d'incertitude sur les déterminations fauniques.
- 2 – Parmi ceux-ci, deux ont été éliminés pour cause d'incertitude sur les déterminations fauniques : Drigas 2 (n° 177) et Champerboux 2 (n° 105).
- 3 – Il s'agit des tumulus suivants : Dèbès de Caussignac, Villeplaine 1, Cham des Bondons 1, Le Freyssinèl XIV, Le Freyssinèl XXXI, Combe Sévène 1, Combe Sévène 4, Combe Sévène 10, Roumagnac 1, L'Aumède Haute, Pomeyrol, Gargo 1, Vayssas 1, Moulin du Pradal.
- 4 – Analyse réalisée par l'auteur dans le cadre du projet collectif de recherche H2 « Rites et pratiques funéraires protohistoriques dans le midi de la France », M. Schwaller coord., rapport 1995.
- 5 – Stries, tranchés ou impacts de découpe bouchère.
- 6 – Petits reptiles, insectivores, rongeurs, etc.
- 7 – Lièvres et lapins.
- 8 – Fouine (Vayssas 1 à Séverac-le-Château).
- 9 – Bien qu'inégalement déterminés spécifiquement, on note la présence de perdrix, de caille ou autre galliforme et d'un corvidé.
- 10 – Depuis le Néolithique moyen en passant par le Chalcolithique, l'âge du Bronze puis l'âge du Fer comme à Combe Bougniel (Boutin, Costantini 1987) ou aussi dans le cas de dépôts secondaires contemporains.
- 11 – Les termes en italique désignent les abréviations utilisées pour chaque cas.
- 12 – Malgré le risque évident de s'en tenir à l'interprétation en première analyse.
- 13 – Les os sont rarement fragmentés et si c'est le cas, il n'est pas rare, lorsque la fouille est bien menée, de retrouver chaque fragment d'un même os.
- 14 – Le terme de dépôt sera ici privilégié, dans sa connotation anthropique concernant l'origine de sa présence. Vestige est en effet plus neutre quant à l'interprétation qui peut en être faite.
- 15 – On entend ici la découpe bouchère ou d'exploitation de la carcasse animale (tableterie, pelleterie, etc.).
- 16 – Sauf dans les cas où le dépôt animal est spatialement associé au défunt dans les tombes multiples : cf. Combe Sévène 10.
- 17 – Comme le suggère l'assemblage des Aires 2, constitué de trois os en connexion provenant d'un membre antérieur de lièvre (humérus, radius, ulna).
- 18 – C'est le cas de l'assemblage d'équidé de Combe Sévène 10 qui comporte entre autre un os carpien (scaphoïde) découpé transversalement.